

## Réforme du programme de Sciences de la nature

Proposition adoptée au Conseil général FEC-CSQ, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018

CONSIDÉRANT l'ampleur des modifications apportées au programme de Sciences de la nature dans le cadre de la réforme entreprise par le ministère ;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver le caractère national du diplôme en offrant un même accès aux savoirs, peu importe le cégep fréquenté ;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser la mobilité étudiante ;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir à la population étudiante collégiale une formation de qualité sur l'ensemble du territoire québécois et d'éviter la concurrence ;

CONSIDÉRANT les dangers sous-jacents d'une réforme qui ne correspondrait pas aux attentes des universités en ce qui a trait aux profils de sortie en Sciences de la nature et de l'importance de maintenir la valeur du diplôme d'études collégiales ;

CONSIDÉRANT l'impact potentiel des modifications proposées sur la tâche enseignante.

**Il est proposé que la FEC-CSQ exige du ministère qu'il :**

1. Revoie l'échéancier de la consultation prévue dans les cégeps sur la réforme du programme de Sciences de la nature à la lumière des travaux de la table tripartite (Fédération des cégeps, université, ministère) afin de s'assurer d'une consultation adéquate du personnel enseignant ;
2. S'assure que les modifications proposées au programme de Sciences de la nature procurent une formation complète, équivalente, et de qualité pour tous les cégeps sur l'ensemble du territoire québécois en préservant ainsi le caractère national de ce diplôme ;
3. S'assure que les profils de sortie rencontrent les attentes des universités afin d'éviter les mises à niveau dans les cursus universitaires pouvant mener à une dévalorisation du diplôme d'études collégiales en Sciences de la nature ;
4. Procède à une nouvelle consultation du personnel enseignant pour validation finale de la réforme du programme de Sciences de la nature afin de s'assurer qu'elle réponde aux attentes et aux besoins des milieux ;
5. Analyse les impacts des modifications proposées sur la tâche de chacune des disciplines et instaure, le cas échéant, des mesures transitoires accessibles tant au personnel permanent qu'au personnel précaire et injecte les ressources financières requises.

9405, rue Sherbrooke Est  
Montréal (QC) H1L 6P3

Téléphone : 514-356-8888  
Sans frais : 1 800 465-0897  
Télécopieur : 514-354-8535  
Courriel : [fec@lacsq.org](mailto:fec@lacsq.org)

[www.fec.lacsq.org](http://www.fec.lacsq.org)

 [facebook.com/feccsq](https://facebook.com/feccsq)

 @FECCSQ